

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Politique : *Bien grandir dans ma ville*

Délibération n° : 455

Commission : Culture - Vie associative - Animation - Education -
Enseignement supérieur

Dossier : 181075

Direction en charge : Education et Petite Enfance

Objet : Renouvellement de l'agrément du Relais d'Information et d'Accueil Parent Enfant (RIAPE) des
Portes du Forez - Approbation.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du conseil : 16/11/2018

Compte rendu affiché le : 27/11/2018

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME (Présent à partir de la question n°9 du projet de l'ordre du jour.), Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALON, M. Jean-Noël CORNUT, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Pascale MARRON (Présente jusqu'à la question n°42 du projet de l'ordre du jour.), M. Olivier LONGEON, M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE, M. Florent PIGEON (Présent jusqu'à la question n°73 du projet de l'ordre du jour.), Mme Stéphanie MOREAU, Mme Nadia SEMACHE, M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Raphaëlle JEANSON, M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Michel BEAL, Mme Geneviève ALBOUY, M. Georges ZIEGLER (Présent jusqu'à la question n°44 du projet de l'ordre du jour.)

Absents-Excusés :

Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT (pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE) Mme Marie-Dominique FAURE (pouvoir à Mme Raymonde ALLIROT) Mme Catherine ZADRA (pouvoir à M. Samy KEFI-JEROME, Pouvoir jusqu'à la question n°14 du projet de l'ordre du jour.) Mme Caroline MONTAGNIER (pouvoir à Mme Pascale LACOUR, Pouvoir jusqu'à la question n°42 du projet de l'ordre du jour.) M. André FRIEDENBERG (pouvoir à Mme Nadia SEMACHE) M. Serge HORVATH (pouvoir à M. Gabriel DE PEYRECAVE)

Absents :

M. Lionel SAUGUES

Politique : *Bien grandir dans ma ville*

Délibération n° : 455

Commission : Culture - Vie associative - Animation - Education - Enseignement supérieur

Dossier : 181075

Direction en charge : Education et Petite Enfance

Objet : Renouvellement de l'agrément du Relais d'Information et d'Accueil Parent Enfant (RIAPE) des Portes du Forez - Approbation.

□ **Rappel et Références :**

La Ville de Saint-Etienne a renouvelé en 2015 le Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire (CAF de la Loire) jusqu'en 2019.

La municipalité, dans le cadre du plan de mandat, soutient les places d'accueil existantes, et souhaite améliorer la qualité en accueil collectif mais aussi individuel en développant l'action des relais. Le Relais d'Information et d'Accueil Parent Enfant des Portes du Forez (RIAPE) remplit les missions suivant quatre axes principaux définis par la circulaire de la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF), LC n°2011-020 du 2 février 2011 :

- animer un lieu où professionnels de l'accueil à domicile, enfants et parents se rencontrent, s'expriment et tissent des liens sociaux,
- organiser un lieu d'information, d'orientation et d'accès aux droits pour les parents, les professionnels ou les candidats à l'agrément,
- contribuer à la professionnalisation de l'accueil individuel,
- participer à une fonction d'observation des conditions locales d'accueil des jeunes enfants.

L'agrément du RIAPE des Portes du Forez, créé en 2011 et géré par la Ville de Saint-Etienne est arrivé à échéance en septembre 2018. Il doit faire l'objet d'un renouvellement.

□ **Motivation et Opportunité :**

La Ville est à ce jour divisée en 6 secteurs, sur chacun d'entre eux les prestations définies par la CNAF sont mises en place.

Le RIAPE des Portes du Forez assure ces missions sur les secteurs suivants : La Terrasse, Etivallière, Grouchy, Bergson, Barra, Révollier, Foch, Carnot, St Victor, Bel Air-Momey-Le Golf, Chabrier-Forum, Gounod, Les Castors, Saint-Saens-La petite Bérarde, ce relais regroupe environ 128 assistantes maternelles agréées.

L'activité du RIAPE a fait l'objet d'une évaluation triennale, et un nouveau projet de fonctionnement fil conducteur de l'action du relais sur la période contractuelle a été rédigé en collaboration avec la CAF de la Loire.

□ **Contenu :**

La convention définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la subvention de prestation de service «Relais Assistants Maternels».

Les objectifs principaux du relais sont l'information des parents, des assistants maternels et des professionnels de la garde à domicile et la participation à l'observation des conditions locales de l'accueil du jeune enfant. A ce titre, la CNAF a fixé en 2018 à 43% la prise en charge du prix de revient du relais (dépenses plafonnées à 58 957€par an pour un équivalent temps plein).

De plus, deux objectifs supplémentaires ont été fixés au Relais des Portes du Forez : la promotion des assistants maternels et l'aide au départ en formation continue des assistants maternels. Un versement supplémentaire de 3000 euros sera effectué dans l'hypothèse de l'atteinte de l'un ou l'autre des objectifs (toutefois seul un versement sera fait dans l'hypothèse de la réussite des deux objectifs).

La convention de financement est conclue du 01/09/2018 au 31/08/2022.

□ **Maîtrise d'ouvrage :**

Ville de Saint-Etienne

□ **Point Financier :**

◦ Coût total investissement TTC :

NEANT

dont TVA :

o Coût total annuel fonctionnement TTC : Recettes prévisionnelles : dont personnel mis en oeuvre :
16954€

o Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement	16954€					
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

o Proposition :

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- approuver la convention d'objectifs et de financement «Prestation de service Relais assistants maternels» entre la Ville de Saint-Etienne et la Caisse d'Allocations Familiales.
- autoriser M. le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer ladite convention dont un exemplaire restera annexé au présent dossier.

Décision : Proposition adoptée	Imputation budgétaire
Résultat du vote : 56 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)	Recettes prévisionnelles au BP 2019 Chapitre 74 Article 7478
	Pour Extrait, Pour le Maire, l'Adjoint délégué
	Samy KEFI-JEROME